

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**INTRODUCTION A LA SUPPLY CHAIN
ET AUX TRANSPORTS**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 719104U32D2

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 704

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2021,
sur avis conforme du Conseil général**

INTRODUCTION A LA SUPPLY CHAIN ET AUX TRANSPORTS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les concepts relatifs à la Supply Chain ;
- ◆ de réaliser des choix opérationnels cohérents sur les opérations de production, de distribution et de transport au regard des contraintes et objectifs de l'organisation ;
- ◆ d'assurer la fluidité et le suivi des opérations de la Supply Chain.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CESS

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des situations concrètes simples de la vie professionnelle relatives aux processus et contraintes liés à la production et à la distribution des produits et services, y compris les différents modes de transport,

- ◆ de décrire le suivi des opérations dans le respect des critères de performance fixés par l'organisation, en justifiant son raisonnement ;
- ◆ de proposer et de justifier des solutions opérationnelles en vue de fluidifier la Supply Chain ;
- ◆ de justifier le choix des modes de transport en termes de coûts, de rapidité, de sécurité et d'impact environnemental, et l'utilité de la traçabilité du fret ;
- ◆ d'explicitier les Incoterms et leurs conséquences pour les parties.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à des situations concrètes simples de la vie professionnelle relatives aux processus et contraintes liés à la production, au transport et à la distribution des produits et services,

- ◆ d'identifier le concept de Supply Chain et sa place dans la stratégie globale de l'organisation ;
- ◆ de situer les niveaux de décision : stratégique, tactique, opérationnel ;
- ◆ de percevoir les principes d'organisation générale de la logistique, et leur impact sur l'ensemble des activités de l'organisation et ses performances ;
- ◆ de caractériser et de comparer les différentes formes de logistiques : de soutien, inverse, de Facility Management, militaire (de projection) ;
- ◆ d'explicitier les concepts de flux poussés, flux tirés, flux tendu, flux de rebours, et leur impact sur l'organisation et le fonctionnement de la chaîne ;
- ◆ d'analyser succinctement des questions relatives à la gestion opérationnelle de la Supply Chain, dans le cadre des critères de performance fixés par l'organisation : la planification générale des opérations, les achats, les approvisionnements, la gestion des stocks, l'ordonnancement de la production, le Just in Time, la distribution, la e-distribution et la problématique du dernier kilomètre ;

- ◆ de proposer et de justifier des solutions opérationnelles en vue de fluidifier la Supply Chain ;
- ◆ d'identifier les différents modes de transport des produits ;
- ◆ de distinguer les différents intermédiaires de transport et d'explicitier leurs rôles en termes d'activités et de responsabilités ;
- ◆ de sélectionner les modes de transport et les combinaisons intermodales permettant une circulation optimale des produits et services compte tenu des impératifs de coûts, de rapidité, de sécurité et d'impact environnemental (calcul du CO2) ;
- ◆ de maîtriser les Incoterms ;
- ◆ de percevoir l'utilité des technologies de l'information et de la communication pour assurer l'identification et la traçabilité des flux physiques tout au long de la Supply Chain ;
- ◆ de percevoir l'apport de nouvelles technologies telles que la robotique, l'intelligence artificielle, l'impression 3D, les drones, ...

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Introduction à la Supply Chain et aux transports	CT	B	56
7.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70